



Conseil économique et social

Distr. limitée
18 mars 2025

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Conférence des ministres africains des finances,
de la planification et du développement économique
Cinquante-septième session
Addis-Abeba, 17 et 18 mars 2025

Point 6 de l'ordre du jour

Examen et adoption de la Déclaration ministérielle

Projet de déclaration ministérielle

Nous, Ministres africains des finances, de la planification et du développement économique,

Réunis dans le cadre de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, organisée à Addis-Abeba les 17 et 18 mars 2025 pendant la cinquante-septième session de la Commission économique pour l'Afrique,

Honorés par la présence du Président de l'Éthiopie, Taye Atskesclassie Amde,

Honorés également par la présence du Président de la Commission de l'Union africaine, Mahamoud Ali Youssouf,

Honorés en outre par la présence de l'ancien Vice-Président du Nigéria, Yemi Osinbajo,

Honorés par la présence de ministres africains chargés du commerce, de gouverneurs de banques centrales nationales et sous-régionales africaines et d'autres personnalités de haut niveau et invités de marque,

Ayant délibéré sur le thème de la cinquante-septième session, « Faire progresser la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine : proposition d'actions stratégiques transformatrices »,

Conscients que l'Afrique se trouve à un moment critique de son parcours de développement et qu'elle possède des atouts importants qui font défaut à d'autres régions, ce qui la place en bonne position pour tracer une nouvelle voie de développement,

Conscients également que l'Afrique est bien placée en tant que région stratégique dans le contexte d'une évolution mondiale vers des chaînes d'approvisionnement géographiquement diversifiées, et qu'elle peut tirer parti de cette position pour intensifier les échanges, renforcer l'intégration aux chaînes de valeur mondiales et parvenir à une croissance durable,

Conscients en outre que, malgré un rebond notable après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en 2021 et 2022, le commerce africain a



chuté en 2023, et que la part du continent dans le commerce mondial stagne à moins de 3 %¹,

Préoccupés que la croissance, bien qu'en voie de rétablissement, soit inférieure aux niveaux d'avant la pandémie et très en-deçà du niveau requis pour réaliser les objectifs de développement durable,

Préoccupés également que les exportations africaines restent dominées par les produits primaires,

Sachant qu'il importe plus que jamais de saisir les possibilités encore inexploitées d'approfondissement de l'intégration commerciale offertes par l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, en particulier dans le contexte mondial actuel marqué par une aggravation des tensions et des incertitudes géopolitiques, une intensification des effets des changements climatiques et une évolution rapide des technologies,

Conscients que la réussite de l'Accord ne saurait reposer uniquement sur des politiques commerciales telles que les protocoles d'accord de réduction tarifaire et que des mesures complémentaires sont nécessaires,

Conscients également que, dans un monde en pleine mutation, la mise en œuvre réussie de l'Accord exige de l'Afrique qu'elle investisse dans le capital humain et qu'elle dote sa main-d'œuvre des compétences requises pour l'avenir,

Préoccupés par le fait que les infrastructures quasi inexistantes, notamment dans les secteurs des transports, de l'énergie et des télécommunications, de même que les obstacles non tarifaires et les contraintes financières, sont un autre frein considérable à la pleine mise en œuvre de l'Accord,

Ayant à l'esprit qu'il importe de mobiliser des ressources nationales, de favoriser le commerce intra-africain et de consolider les partenariats avec les institutions financières mondiales et les pays du Sud,

Préoccupés par les effets dévastateurs de la corruption sur l'économie, la prestation de services publics et la capacité des institutions de l'État,

Reconnaissant l'importance de la paix, de la sécurité et de la bonne gouvernance dans la promotion du commerce intra-africain, du développement des infrastructures et de l'intégration régionale en Afrique,

Réitérant l'engagement du continent de donner à l'Afrique une voix plus forte dans l'élaboration des règles fiscales internationales, dont l'absence a longtemps porté atteinte à la souveraineté fiscale de l'Afrique,

Conscients que l'accession de l'Afrique du Sud à la présidence du Groupe des Vingt et la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra en Espagne du 30 juin au 3 juillet 2025, représentent des moments décisifs pour l'Afrique, dans la mesure où elles offrent l'occasion de s'attaquer aux obstacles systémiques qui existent au sein de l'architecture financière internationale et de plaider pour des solutions qui correspondent aux priorités de développement de l'Afrique,

Conscients également que la réussite de l'Accord demande des efforts de la part de toutes les parties prenantes, en particulier celles du secteur privé, notamment les institutions financières,

¹ Commission économique pour l'Afrique, *Rapport économique sur l'Afrique 2025 : Faire progresser la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine : proposition d'actions stratégiques transformatrices* (Addis-Abeba, 2025).

Félicitant la Commission économique pour l'Afrique de son travail sur l'Accord, l'industrialisation, les chaînes de valeur régionales et d'autres domaines stratégiques en dépit de ses ressources limitées,

Par la présente :

1. *Notons* que la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine devrait stimuler le commerce africain et repositionner le continent sur la scène commerciale mondiale, et que son application intégrale permettrait, selon les estimations de la Commission économique pour l'Afrique, d'accroître le commerce intra-africain formel de 276 milliards de dollars des États-Unis d'ici à 2045² ;

2. *Notons également* qu'en favorisant des échanges et des investissements de qualité élevée, l'Accord peut jouer un rôle déterminant pour aider l'Afrique à sortir de la pauvreté et à s'engager sur la voie de la prospérité, en insistant sur d'autres aspects que le revenu, notamment la mise en place d'institutions solides, l'édification d'une économie ouverte et la constitution d'une population plus connectée, plus autonome, en meilleure santé et mieux éduquée ;

3. *Reconnaissons* que l'Accord est susceptible de remédier aux goulets d'étranglement structurels persistants dans des domaines stratégiques comme l'approvisionnement en énergie, en comblant les déficits énergétiques et en accélérant la transition vers des énergies renouvelables par le commerce transfrontière de produits, de technologies et de services en lien avec l'énergie ;

4. *Reconnaissons également* que l'Accord offre à l'Afrique la possibilité de parvenir à la souveraineté alimentaire en renforçant l'intégration des marchés alimentaires et en stimulant le commerce alimentaire intra-africain ;

5. *Soulignons* que l'Accord peut aider l'Afrique à exploiter et gérer les grandes tendances comme l'influence croissante des marchés émergents dans l'économie mondiale, le passage au numérique, les transitions démographiques, l'urbanisation et les changements climatiques ;

6. *Soulignons également* que l'Accord est de nature à faciliter une augmentation des échanges entre l'Afrique et d'autres régions à croissance rapide, ce qui permettra au continent de tirer parti du déplacement des richesses dans le monde, qui se caractérise par un rôle de plus en plus marqué des marchés émergents dans le paysage mondial ;

7. *Notons* que le marché unifié établi par l'Accord peut attirer de nouveaux investissements, notamment en ce qui concerne l'industrialisation et le transfert de technologies, et que l'Accord peut aider les pays africains à attirer des investissements étrangers directs supplémentaires de la part d'investisseurs à la recherche de marchés qui pourraient autrement en être dissuadés par la fragmentation politique et économique du continent ;

8. *Notons également* que la participation des jeunes à la mise en œuvre de l'Accord est cruciale pour sa réussite, compte tenu de la taille et du potentiel de la population jeune en Afrique, sachant que le continent abrite la main-d'œuvre la plus jeune de toutes les régions du monde, avec près de 76 millions de jeunes déscolarisés, sans emploi ou ne suivant pas une formation, et que le nombre élevé de jeunes Africains au chômage ou faisant

² Stephen Karingi et autres, "Implementing the AfCFTA Agreement and implications for Africa's regional value chains", document présenté à la vingt-septième Annual Conference on Global Economic Analysis (Conférence annuelle sur l'analyse économique à l'échelle mondiale), tenue le 5 juin 2024 à Fort Collins, dans le Colorado (États-Unis d'Amérique).

partie des travailleurs pauvres souligne la nécessité de veiller à l'inclusivité du commerce et de la croissance³ ;

9. *Reconnaissons* que la mise en œuvre de l'Accord ne peut réussir sans une forte contribution des femmes africaines, ces dernières jouant un rôle majeur dans le commerce transfrontière en Afrique, principalement de nature informelle, et que, pour produire l'effet voulu, elle doit s'étendre au secteur non structuré de l'économie et à ses principaux acteurs dans un contexte transfrontalier ;

10. *Reconnaissons également* qu'il est crucial de remédier au déficit d'infrastructures, qui constitue un obstacle majeur tant à la croissance économique qu'à l'expansion du commerce intra-africain ;

11. *Reconnaissons* que les effets conjugués de la fragmentation économique et politique mondiale, des tensions géopolitiques, de la montée du protectionnisme et des restrictions commerciales, de l'escalade rapide des guerres commerciales et du déclin de la mobilisation en faveur du développement mondial, y compris les coupes sombres dans l'aide publique au développement et le non-respect par les pays développés de leurs engagements en matière d'aide au développement, restreignent gravement les flux financiers vers l'Afrique, et qu'avec un déficit de financement estimé à quelque 1 000 milliards de dollars par an pour réaliser les objectifs de développement durable et réunir les fonds supplémentaires nécessaires à une action climatique qui s'impose d'urgence, le manque d'accès de l'Afrique à des financements abordables et suffisants constitue une entrave majeure au développement durable, tandis que le fardeau croissant de la dette et l'accès limité aux capitaux privés aggravent encore les problèmes de financement du continent ;

12. *Reconnaissons également* qu'il est essentiel de renforcer et de mieux ancrer les marchés des capitaux et les institutions financières d'Afrique afin de mobiliser les ressources voulues pour financer les projets d'intégration, tels que ceux qui ont trait aux infrastructures, et de faciliter le commerce au sein et en dehors du continent, et que cela supposera également la mise en place d'un système régional de paiement et de règlement qui soit sûr ;

13. *Reconnaissons en outre* que les risques liés aux changements climatiques doivent être pris en compte dans les politiques industrielles pour obtenir des progrès en matière de diversification et d'industrialisation et permettre aux membres de la Commission économique pour l'Afrique de tirer pleinement parti des possibilités de l'Accord ;

14. *Notons* que l'Accord peut aider à remédier aux pénuries de main-d'œuvre qualifiée et à l'inadéquation des compétences, imputables aux grandes tendances qui font encore évoluer la nature du travail et de la demande de compétences sur le continent ;

15. *Nous engageons* à mettre en place un environnement favorable, à lutter contre la corruption et à améliorer la prévisibilité et la transparence des politiques, afin d'encourager le recours aux capitaux privés pour des financements ainsi que pour des investissements dans les économies africaines, en mettant particulièrement l'accent sur les technologies émergentes et les industries stratégiques ;

16. *Exhortons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à conserver, tout au long de la mise en œuvre accélérée de l'Accord, la volonté politique et l'appropriation qu'ils ont manifestées au cours des étapes initiales de sa signature et sa ratification ;

³ Vipasana Karkee et Niall O'Higgins, "African youth face pressing challenges in the transition from school to work", Organisation internationale du Travail, 10 août 2023.

17. *Appelons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à renforcer le commerce numérique intra-africain, ce qui constitue l'un des principaux objectifs de l'Accord et s'inscrit par ailleurs dans l'esprit du Pacte numérique mondial récemment adopté, en tenant compte du fait que cela suppose d'éliminer les obstacles, de créer un environnement sûr, de construire les infrastructures requises pour faciliter le commerce numérique et, enfin, d'instaurer une réglementation claire et prévisible, à savoir des règles harmonisées, des principes communs et des normes régissant le commerce numérique ;

18. *Encourageons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique et les organisations partenaires à utiliser le Système panafricain de paiement et de règlement afin de faciliter les paiements transfrontières en devises locales africaines, étape essentielle pour promouvoir à la fois le commerce et l'intégration régionale en Afrique ;

19. *Appelons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à intégrer leurs marchés des capitaux en harmonisant les politiques, les cadres et les procédures qui régissent ces marchés à l'échelle nationale ;

20. *Appelons également* les banques multilatérales de développement à accroître le financement à long terme des infrastructures dans les domaines de l'énergie, des transports, des technologies de l'information et des communication et dans d'autres secteurs critiques, à s'appuyer sur des instruments novateurs pour attirer les investissements du secteur privé et réduire les coûts de financement, et à harmoniser leurs pratiques et procédures afin de réduire les coûts de transaction ainsi que les coûts de transaction et de raccourcir les délais de décaissement ;

21. *Appelons en outre* les institutions financières, en particulier les banques multilatérales de développement et les institutions de financement du développement, à augmenter l'utilisation de garanties, de financements mixtes, de partenariats public-privé et d'autres instruments de rehaussement de crédit, afin d'attirer l'investissement privé en Afrique ;

22. *Exhortons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à entreprendre des réformes structurelles majeures et synchronisées aux niveaux national, sous-régional et continental, comme l'exige la pleine mise en œuvre de l'Accord, les réformes nationales devant être axées sur la modernisation des procédures douanières, la concordance des cadres juridiques et des protocoles à l'Accord et l'amélioration de l'environnement des affaires afin d'attirer les investissements et de favoriser le commerce, les réformes sous-régionales devant être axées sur l'harmonisation des politiques commerciales entre les communautés économiques régionales et sur le développement d'infrastructures transfrontières pour faciliter le commerce, et les réformes continentales devant être axées sur la définition de normes pour les biens et services, la création de mécanismes efficaces de règlement des différends et le renforcement continu des capacités du secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

23. *Invitons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à concevoir et à mettre en œuvre des politiques industrielles, au niveau national comme continental, qui soient sous-tendues par les chaînes de valeur régionales et axées sur les secteurs stratégiques dans lesquels l'Afrique jouit d'un avantage concurrentiel, comme les technologies financières, l'économie verte, les véhicules électriques et autres applications des énergies renouvelables, les produits pharmaceutiques, les biens manufacturés et les services, ou encore le traitement des minéraux stratégiques ;

24. *Invitons également* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à entreprendre des réformes respectueuses du climat et à

encourager les industries vertes pour faire en sorte que la croissance induite par l'Accord soit durable et résiliente face aux changements climatiques ;

25. *Encourageons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à mettre en place des programmes d'enseignement et de formation visant à renforcer les compétences et les capacités de leurs citoyens, en particulier les femmes et les jeunes, notamment en ce qui concerne l'utilisation de technologies d'avant-garde comme l'intelligence artificielle, de façon à tirer le meilleur parti possible de l'Accord ;

26. *Encourageons également* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à intégrer le développement des chaînes de valeur régionales dans les stratégies nationales et régionales, conformément aux dispositions de l'Accord et à celles de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine ;

27. *Appelons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à renforcer la compétitivité des zones économiques spéciales en approfondissant les liens industriels sur le continent, en favorisant la création de valeur régionale et en augmentant la teneur en éléments locaux ;

28. *Appelons également* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à accentuer le développement des infrastructures, notamment dans les domaines des transports, de l'énergie, de la desserte numérique et des services financiers, afin de soutenir le bon fonctionnement des chaînes de valeur régionales et des zones économiques spéciales et d'accroître la fluidité du commerce, de l'industrialisation et de l'investissement ;

29. *Exhortons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à s'engager de manière constructive dans les négociations en cours portant sur une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale, qui représente une occasion cruciale de mettre en place une gouvernance fiscale inclusive, transparente et efficace qui profite à tous les États ;

30. *Demandons* à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine, de mener continuellement des campagnes de sensibilisation à l'Accord pour remédier aux perceptions négatives, et de coopérer plus étroitement sur la base du récent protocole d'accord signé par les deux commissions en vue de faire progresser la mise en œuvre de l'Accord ;

31. *Appelons* la Commission économique pour l'Afrique et ses partenaires à continuer d'aider les membres de la Commission à créer des environnements propices au développement de l'intelligence artificielle, y compris par des réglementations et des institutions appropriées et grâce à des financements adéquats pour la recherche, l'innovation et le développement des entreprises ;

32. *Exhortons* la Commission économique pour l'Afrique et ses partenaires à intensifier l'appui en matière d'analyse et de renforcement des capacités qu'ils apportent aux membres de la Commission pour la mise en place de chaînes de valeur régionales et de zones économiques spéciales compétitives, en les aidant notamment à incorporer les dispositions de l'Accord dans leur législation nationale, à réduire les risques pour les investissements dans les secteurs prioritaires, et à établir des règlements et des normes visant à assurer le succès de la nouvelle génération de zones économiques spéciales en Afrique ;

33. *Appelons* les partenaires du développement à renforcer le soutien qu'ils apportent aux membres de la Commission économique pour l'Afrique

dans la lutte contre les changements climatiques, la perte de biodiversité et la désertification ;

34. *Exhortons* la communauté internationale à reconnaître la contribution de l'Afrique à l'action climatique, en particulier en ce qui concerne le stockage du carbone, à éviter toute action unilatérale sur les mécanismes d'ajustement carbone aux frontières et à garantir une tarification équitable du carbone ;

35. *Appelons* les partenaires de développement à soutenir les membres de la Commission économique pour l'Afrique pour le développement de marchés du carbone à haute intégrité, l'augmentation des financements climatiques abordables et innovants et le renforcement des initiatives de gestion des risques de catastrophe et de renforcement de la résilience, tout en tirant parti et en assurant une gestion durable des ressources africaines, en vue de favoriser l'économie verte et l'économie bleue sur le continent ;

36. *Appelons en outre* la communauté internationale à adopter une approche coordonnée de la lutte contre les flux financiers illicites, qui devrait inclure la collecte centralisée de données, la publication d'informations sur les comptes financiers étrangers, ainsi qu'une plus grande transparence dans l'imposition des sociétés multinationales ;

37. *Exhortons* les membres du Groupe des Vingt à réformer de manière décisive le Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette, afin qu'il soit plus efficace, plus transparent et assorti de délais plus contraignants, notamment en incorporant la suspension du service de la dette sur demande, l'élargissement de l'admissibilité aux pays à revenu intermédiaire, l'adoption d'une approche intégrée entre les créanciers officiels et privés parallèlement à la restructuration de la dette multilatérale et bilatérale, et l'établissement d'une formule de comparabilité du traitement afin de réduire les différends techniques et d'accélérer les restructurations ;

38. *Appelons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à améliorer la collecte des recettes fiscales grâce à une meilleure administration fiscale, à la numérisation, à l'élargissement de l'assiette fiscale et au renforcement des capacités institutionnelles et de la gouvernance pour une gestion plus efficace des finances publiques, y compris des dépenses fiscales ;

39. *Appelons également* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à travailler ensemble pour développer des marchés financiers nationaux solides et efficaces, en vue de mobiliser les ressources financières locales pour le développement de l'Afrique ;

40. *Encourageons* les pays partenaires à réorienter leurs droits de tirage spéciaux par l'intermédiaire de la Banque africaine de développement et à soutenir la dix-septième reconstitution du Fonds africain de développement ;

41. *Appelons* les hauts responsables de l'Organisation des Nations Unies à renforcer la capacité de la Commission économique pour l'Afrique à remplir ses mandats et à fournir à ses membres un appui stratégique et technique transformationnel et axé sur les résultats.